

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage n°41 du 14 juin 2007 à Orléans

Participants :

Jacques BIZE – CERTU
Claude DAULAUD - MINEFI
Philippe DELCOURT – URBA 2000
Anne-Marie FREDERIC – GART
Jean-Louis GRAINDORGE – URBA 2000
Jean-François JANIN - Mission des Transports Intelligents, DGMT
Roger LAMBERT – Mission des Transports Intelligents, DGMT

Excusés

Guillaume USTER – INRETS
Roland COTTE – CERTU
Sylvie NIESSEN - PREDIT

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage n°40 du 9 mai 2007.

Il n'y a pas de remarque

Décision : le compte rendu N°40 du 9 mai 2007 est approuvé.

2. Impact des ITS sur le comportement des voyageurs et l'émission de gaz à effet de serre

Jacques BIZE explique que le CERTU envisage de faire réaliser une étude sur l'impact des ITS sur les émissions de CO₂. Afin d'établir le cahier des charges de cette étude, qui pourrait être confiée à un expert privé, Roland COTTE a préparé la note qui a été diffusée après des contacts avec l'INRETS, l'ADEME et le LET (Laboratoire d'Economie des Transports).

Il serait intéressé à recueillir des informations complémentaires des membres du comité de pilotage de la PREDIM afin de compléter et consolider le document.

Jean-François JANIN rappelle qu'il n'existe actuellement aucune étude qui chiffre de manière précise l'impact des différentes technologies utilisées (priorité des bus aux carrefours, information transport...), la mise en place et le développement de nouveaux modes de transport (vélo, tram ..) sur les gaz à effet de serre.

Il souligne qu'une connaissance plus précise de cet impact peut contribuer à aider à définir certains objectifs de la nouvelle politique de l'Etat en matière de mobilité durable auxquels des moyens conséquents seront donnés.

Il insiste sur les impératifs de délais dans la perspective de la Conférence de Grenelle sur l'environnement annoncée avant l'automne prochain.

Jacques BIZE explique que l'étude pourrait être financée sur des crédits disponibles au CERTU (une somme d'environ 30 000 € pourrait être affectée).

Décision :

Le Comité de Pilotage prend acte de l'initiative du CERTU dont il retient l'intérêt. Dans un premier temps, le CERTU poursuivra ses contacts afin d'établir le cahier des charges de l'étude qui devra être publié rapidement afin d'être en mesure de fournir des résultats dans un délai compatible avec l'échéancier gouvernemental.

3. Bilan de la PREDIM à la fin du PREDIT 3

Jean-Louis GRAINDORGE rappelle que le Comité de Pilotage, sur la proposition de Jean-François JANIN, a accepté que le rapport présenté en janvier 2007 au Conseil Scientifique de la PREDIM soit la base du rapport d'activité marquant la fin de la phase 3 du PREDIT. Il explique que, pour que chacun soit en mesure de contribuer à ce document, un site « wiki » a été créé par URBA 2000. (<http://www.urba2000.com/wikipredim>).

Il remercie tous ceux qui ont participé à cette phase d'enrichissement qui est maintenant achevée. Il explique qu'il reste encore un travail de mise en forme et de relecture pour aboutir à la version finale du document.

Jean-Louis GRAINDORGE s'interroge sur les formes de diffusion possible de ce travail :

- Il peut s'agir d'un simple rapport administratif faisant l'objet d'une diffusion restreinte ;
- D'un document plus élaboré, mis en page avec un logiciel spécialisé et suffisamment illustré pour être d'une lecture agréable
- Il est encore possible d'extraire les points forts du document - notamment de la conclusion – pour les remettre en forme dans une plaquette de 4 ou 8 pages comme souhaite en éditer le PREDIT.

Jean-François JANIN estime que, pour qu'il soit vraiment utile, dans le contexte politique d'aujourd'hui, ce document devrait être disponible dans un délai relativement court. Il ajoute que, pour simplifier la lecture des décideurs, il est préférable de leur fournir un document synthétique et relativement court.

Ce point de vue est partagé par Jacques BIZE

Roger LAMBERT indique que l'idée d'un livre ne doit cependant pas être exclue et pourrait peut être intéresser le PREDIT.

Décision :

Il faut :

- Achever la relecture et la mise en forme du texte actuellement présent sur le wikipredim afin de disposer d'un rapport de bilan de la PREDIM durant le PREDIT III ;
- Elaborer un document de communication de 4 ou 8 pages présentant de manière synthétique les réalisations les plus significatives et esquissant les propositions formulées pour les prochaines années en insistant particulièrement sur celles qui peuvent avoir un impact de développement durable.
- L'idée d'un livre n'est pas abandonnée mais elle peut être conditionnée par l'intérêt du PREDIM ou d'un autre éditeur public.

4. SIERRA, retours de la réunion du 10 mai 2007 à URBA 2000

Jean-Louis GRAINDORGE explique que cette réunion était la première occasion, pour les différentes autorités locales ayant participé à la recherche SIERRA labellisée par la PREDIM de se rencontrer afin de dresser ensemble un bilan et d'examiner la façon dont elles pourraient éventuellement s'organiser ensemble à l'avenir pour mutualiser leurs efforts.

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), le SYTRAL, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU), la RATP le GART ont participé à la réunion. L'agglomération Toulousaine (TISSEO-SMTC), la METRO de Grenoble et le SMTC Clermont Communauté qui n'ont pu être présents ont cependant fait connaître leur intérêt.

En conclusion, certaines évolutions sont apparues encore nécessaires pour consolider définitivement l'outil SIERRA. En conséquence, la phase actuelle de recherche dans laquelle les autorités locales ont participé au projet doit être poursuivie durant la période 2007-2008, même si la perspective d'un observatoire national présente un intérêt au-delà.

Décision

Le Comité de Pilotage approuve la prolongation en 2007 et 2008 de la recherche SIERRA. Il prend acte que, pendant cette période, VOX POPULI consolidera l'outil existant en tenant compte des observations formulées le 10 mai 2007 à l'issue de la seconde phase de recherche.

Le Comité de Pilotage donne en outre un accord à la labellisation de la troisième phase de recherche SIERRA 3 durant laquelle VOX POPULI passera de nouvelles conventions de recherche avec les autorités locales impliquées en phase 2 et avec d'autres autorités organisatrices de transport.

Un document de présentation sera transmis par VOX POPULI Il précisera que le financement de la troisième phase sera intégralement assuré par les autorités locales intéressées, la PREDIM poursuivant sa mission de suivi et de diffusion du projet.

5. Région Alsace, réunion de coordination des AOT du 10 mai, décision d'engager la procédure en vue de conclure un contrat de partenariat

Les Autorités Organisatrices de Transport Alsaciennes se sont réunies le 10 mai 2007 et ont réaffirmé leur motivation pour la réalisation d'un SIM régional.

La Région Alsace a été mandatée, par les 10 AOT de son territoire, pour assurer la conduite et le pilotage de ce projet.

Les Autorités Organisatrices de Transport Alsaciennes se sont unanimement prononcées en faveur de la conclusion d'un contrat de partenariat pour la mise en œuvre du projet de SIM. Le Président de la Région Alsace a sollicité l'avis officiel la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MAPPP) du Ministère de l'Economie et des Finances par l'intermédiaire du Préfet. L'évaluation préalable réalisée par la MTI et URBA 2000 avait fait l'objet d'un avis favorable de principe de la MAPP.

Cette position de la Région Alsace est particulièrement exemplaire au moment où d'autres Régions, comme la Bretagne et la Lorraine ont inscrit la réalisation de SIM dans leurs contrats de projet.

6. Accessibilité – point sur le guide accessibilité numérique en cours de rédaction par URBA 2000

Jean-Louis GRAINDORGE explique que l'étude et la rédaction de ce guide sont engagés depuis plusieurs mois et rappelle que le comité de pilotage avait examiné le 4 avril dernier le plan de ce document

Il rappelle que c'est l'article 47 de la loi n° 2005- 102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui oblige les sites publics à devenir accessibles aux personnes handicapées dans un délai de trois ans suivant la publication d'un décret d'application. Pour vérifier l'accessibilité des sites, ce décret doit renvoyer à un « Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations » (RGAA) » ; Le projet de référentiel, en préparation depuis plusieurs mois, a d'abord fait l'objet d'un appel restreint à commentaires d'experts, avant d'être publié pour appel à commentaires public le 18 mai dernier.

La rédaction du guide a été intégralement reprise pour faire une place importante à l'analyse de ce référentiel. Il devrait donc constituer, en la matière, un des seuls documents réellement à jour au moment de sa publication.

La rédaction du guide est aujourd'hui achevée. Il est actuellement en cours de mise en page et sa version achevée devrait, avant la fin juin, pouvoir faire l'objet d'une diffusion restreinte à quelques experts pour commentaires avant publication.

6. Questions diverses

SIM Limousin

La Région Limousin a relancé un appel d'offres pour la réalisation de son SIM après avoir déclaré infructueux le 1^{er} marché.

Prestation IFOPT

Le Comité de Pilotage, labellise la poursuite de la participation de KB IC (Kasia BOUREE) dans les instances internationales de normalisation au titre du projet IFOPT (European standardization works on Fixed Objects in Public Transport) ; ils demandent à la DGMT d'apporter une subvention de 16 000€ TTC à KB IC.

**Le prochain Comité de Pilotage se tiendra le 28 août 2007 à 9H30
dans les locaux d'URBA 2000**